DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 11° ET 12° ARRONDISSEMENTS

- Séance du 24 AVRIL 2025 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

25/011/HN

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – Approbation du Compte d'Exécution de l'État Spécial d'Arrondissements : Exercice 2024

Monsieur le Maire du 6ème secteur soumet au conseil des 11ème et 12ème arrondissements le rapport suivant :

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment à l'article L2511-45, le Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur l'exécution de l'État Spécial d'Arrondissements - Exercice 2024:

Section de Fonctionnement

- le montant total des recettes est de : 2 835 110,73 €
- le montant total des dépenses est de : 2 018 484,06 €, le montant des restes à réaliser est de 609 040,88 €, soit un total de **2 627 524,94** €
- l'excédent de fonctionnement est de : 207 585,79 €

Section d'Investissement

- le montant total des recettes est de : 340 224,36 €
- le montant total des dépenses est de : 233 656,38 €, le montant des restes à réaliser est de 98 947,47 €, soit un total de **332 603,85** €
- l'excédent d'investissement est de : 7 620,51 €

Au bénéfice des observations présentées ci-dessus, il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES VU LE COMPTE D'EXÉCUTION 2024 OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Est approuvé le Compte d'Exécution 2024 présenté par Monsieur le Maire

d'Arrondissements et joint à la présente délibération.

ARTICLE 2 : Est constaté au résultat global, un excédent de 207 585,79 € pour la section

de fonctionnement (Annexe 1).

ARTICLE 3 : Est constaté au résultat global, un excédent de 7 620,51 € pour la section

d'Investissement (Annexe 2).

ARTICLE 4 : Sont constatés les résultats définitifs tels qu'ils sont résumés dans la balance

générale du Compte d'Exécution 2024 (Annexe 3).

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité Abstention : Groupe Printemps Marseillais Majorité Municipale Groupe Rassemblement Marseillais Non inscrit Cécile VIGNES Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème

LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts Sylvain SOUVESTRE